

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE

VEXIN FRANÇAIS

PAR

LOUIS RÉGNIER

*Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Eure,
Ancien vice-président de la Société historique du Vexin.*

PREMIÈRE SÉRIE

NOTRE-DAME DE PONTOISE

Autour de Pontoise :

OSNY — BOISSY-L'AILLERIE — GÉNICOURT — ENNERY

LIVILLIERS — AUVERS-SUR-OISE

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE — ABBAYE DE MAUBUISSON

ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE PONTOISE — CERGY — PUISEUX

FONTENAY-SAINT-PÈRE — FLAVACOURT

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

PARIS, LIBRAIRIE ERNEST DUMONT, 45, RUE BARBÉY-DE-JOUY.

ROUEN, LIBRAIRIE AUG. LESTRINGANT, 11, RUE JEANNE-D'ARC.

PONTOISE, LIBRAIRIE ALEXANDRE SEYÈS, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

1922

ENNERY

(1920)

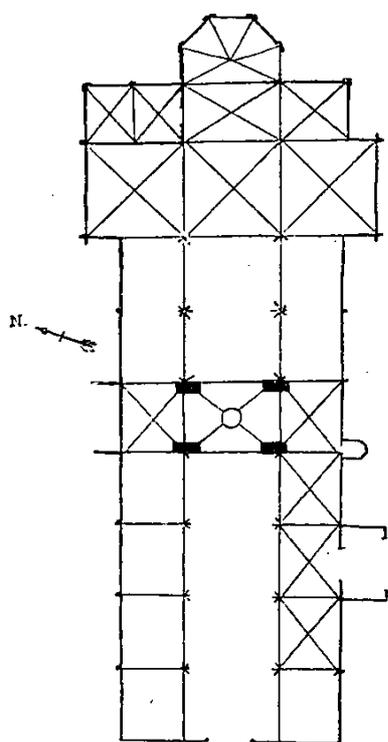


Fig. 7. — ÉGLISE
D'ENNERY
(plan schématique).

L'église d'Ennery (2), dédiée à saint Aubin, est un vaste et curieux édifice qui a été avec raison classé parmi les monuments historiques. Il comprend une longue nef flanquée de bas-côtés, un transept et un chœur terminé par trois pans ; une chapelle carrée s'élève, en outre, sur le flanc oriental du demi-croisillon du midi, tandis que l'emplacement correspondant, à l'est du demi-croisillon septentrional, est occupé par une sacristie ; enfin, le clocher, partie la plus ancienne de l'église, repose au milieu de la nef. Le portail s'ouvre dans la façade occidentale. Il existait une seconde entrée au sud de la nef, mais elle a été supprimée à une époque toute moderne. C'était cependant, à l'origine, le portail principal. Une petite porte s'ouvre encore dans la deuxième travée du bas-côté nord.

Comme toujours, le monument ne présente aucune homogénéité. C'est le temps, ce sont des entreprises successives qui l'ont mis dans son état actuel. Il nous faut donc commencer par passer rapidement en revue les diverses phases de la construction.

D'abord, il n'est pas tout à fait exact de dire que le clocher constitue la partie la plus vieille de l'édifice. En réalité, c'est la travée au-dessus de laquelle s'élève la tour qui doit être considérée comme telle. Elle a subi des remaniements, mais elle garde encore ses quatre piliers et ses deux arcades latérales, dont la date peut être attribuée à la fin du XI^e siècle ou au premier quart du XII^e.

(1) Voir le *Moniteur des architectes*, pl. 503 et 504 (42^e vol., 1857), avec texte p. 407.

(2) Seine-et-Oise, arr. et cant. de Pontoise.

Vient ensuite, chronologiquement, le clocher lui-même, avec ses deux étages et sa flèche, qui nous semblent appartenir à peu près à la période 1125-1150.

L'église était alors cruciforme, mais peut-être ne possédait-elle pas de bas-côtés. Nous ne pouvons non plus rien dire du chœur de cette église romane. Il nous est seulement permis de constater que des chapelles latérales furent ajoutées, vers le milieu ou dans le troisième quart du XII^e siècle, à ce chœur de forme inconnue. Ensuite, vers l'année 1170 ou 1175, pour agrandir l'édifice, les paroissiens entreprirent la construction d'une nouvelle nef pourvue de bas-côtés et plus élevée que l'ancienne. Mais, justement fiers de leur clocher, ils ne se résignèrent pas à le sacrifier ; toutefois, pour ne pas laisser subsister une sorte de barrière ou d'écran au milieu du vaisseau, les deux arcades occidentale et orientale de la travée de base furent supprimées par une reprise en sous-œuvre hardie, en même temps que la voûte qui les reliait, et l'on jeta plus haut une nouvelle voûte au niveau où devait atteindre la voûte de la nef.

Cette nef, d'une ordonnance originale, comme on le verra tout à l'heure, n'a pas dû, croyons-nous, être terminée avant les premières années du XIII^e siècle. On lui a, depuis, infligé quelques modifications : elle a été privée notamment de sa voûte.

En même temps que l'on refaisait la nef, il est possible qu'on ait aussi renouvelé le chœur. Mais les grands travaux exécutés au XVI^e siècle ont fait disparaître tout vestige du chœur du Moyen Age.

Vers l'année 1565 ou 1570, en effet, deux architectes et maîtres maçons pontoisiens, Nicolas et Denis Le Mercier, — les deux frères ou peut-être l'oncle et le neveu, — furent appelés pour la réalisation d'un projet qui ne tendait à rien moins qu'à la reconstruction totale de l'église. On commença par élever, à l'est de l'ancien chœur, un sanctuaire qui s'accompagna bientôt d'un transept ; puis, gardant provisoirement les murs des bas-côtés, on renversa le chœur et l'on fit les deux travées du vaisseau central nécessaires pour relier le transept à la tour du XII^e siècle. Ce dernier travail fut concédé en 1578 aux deux maîtres de l'œuvre auteurs du surplus ; mais, cette partie du programme une fois exécutée, les travaux demeurèrent interrompus ou, pour mieux dire, abandonnés. Il faut descendre ensuite jusqu'au XVIII^e siècle pour voir la fabrique entreprendre de nouveau une œuvre considérable. Il s'agissait

alors de refaire la façade occidentale (1763), le bas-côté nord et la partie ouest du bas-côté sud.

Voici quelles sont, dans œuvre, les principales dimensions de l'église : longueur, 44 m. 50 ; longueur du transept, 17 m. 50 ; largeur à la nef, 12 m. 85 (1).

On ne sera pas surpris de constater que, dans cette église, composée de deux parties d'époques très différentes, l'axe de la moitié orientale ne soit pas le prolongement de celui de la nef, mais qu'il dévie quelque peu vers le sud.

Il nous reste à compléter ces renseignements généraux par quelques indications historiques. Le patronage de la cure appartenait à l'archevêque de Rouen, et les grosses dîmes du territoire se partageaient entre plusieurs établissements religieux : la collégiale Saint-Honoré de Paris en percevait la moitié ou neuf dix-huitièmes, l'hôtel-Dieu de Pontoise les deux tiers de l'autre moitié ou six dix-huitièmes, le prieuré de Saint-Pierre de Pontoise deux dix-huitièmes et le couvent des Trinitaires de Pontoise le dernier dix-huitième (2).

Une tradition, que les chanoines de Saint-Mellon de Pontoise firent constater par devant notaire au xvi^e siècle (3), voulait que l'église paroissiale d'Ennery eût été fondée par la collégiale à une époque reculée, le chapitre tout entier étant considéré comme curé primitif. Les chanoines, les curés des trois paroisses de Pontoise et ceux de cinq paroisses des environs immédiats de la ville (Ennery, Livilliers, Génicourt, Puiseux, Osny) prétendaient que le territoire de ces huit paroisses formait une *exemption* et relevait uniquement de la collégiale et de l'archidiacre par elle désigné ; comme preuve de cette indépendance à l'égard de l'archevêque de Rouen et du

(1) L'abbé Louis Lefèvre, *les Seigneurs et le marquisat d'Ennery*, 1904, p. 46.

(2) Documents cités par M. Lefèvre, *op. cit.*, p. 31, 33 et 52. — La portion appartenant aux Trinitaires leur avait été donnée en 1608 par Geoffroy Cœuret, seigneur de Nesle. Au xviii^e siècle, cette portion fut restituée aux seigneurs de Nesle, qui en dotèrent le titulaire d'une chapelle dite de Saint-Jean-l'Évangéliste, dans l'église de Nesle, chapelle que l'on trouve parfois abusivement qualifiée de prieuré. (Voir Lefèvre, p. 33, 34 et 52.)

(3) Acte du 3 août 1595, publié deux fois par M. l'abbé Lefèvre (*Actes du chapitre de Saint-Mellon de Pontoise (1596-1600)*, 1902, p. 35-36 ; *les Seigneurs et le marquisat d'Ennery*, 1904, p. 44-46). Voir aussi, dans la première de ces publications, p. 26, le *Recueil de l'histoire de la première fondation de l'église Saint-Mellon de Pontoise*, consigné en 1597 sur un registre du chapitre par le chanoine secrétaire Maillart.

grand vicaire par lui commis à l'administration spirituelle du Vexin français, ils alléguaient l'usage qu'ils faisaient de l'office de Paris, à l'exclusion de celui de Rouen (1). Sans préjuger de l'exactitude de ces faits, ni de l'origine de la collégiale et des paroisses, qui demeure toujours obscure, on peut trouver surprenant que, à part deux sur trois des paroisses de la ville, aucune des cures dont il s'agit n'ait été, et cela au moins depuis le XIII^e siècle, à la présentation du chapitre de Saint-Mellon, et que la collégiale n'ait pas davantage joui des grosses dimes dans ces localités, même en partie.

I

Les deux arcades latérales qui ont fait partie de la **travée de base du clocher** (pl. I, *b*) sont en plein cintre et comprennent une double rangée de claveaux, sans moulures. Elles reposent de chaque côté sur une grosse demi-colonne adossée à un large pilastre. Les bases ont été partout mutilées, mais, par l'examen du spécimen subsistant au pilier sud-est, on peut encore se rendre compte qu'avec un profil presque attique, elles se composaient de deux tores inégaux séparés par une gorge, le tore inférieur pourvu de griffes. Le chapiteau de cette même colonne sud-est se trouve aussi le mieux conservé des quatre : il présente une collerette d'où sortent un modillon d'axe et des volutes d'angle, composition très simple et très caractéristique ; toutefois, si l'on en juge d'après l'état actuel, les autres chapiteaux n'avaient pas autant d'accent. Les tailloirs indiquent aussi la même période 1080-1120. On y voit, sous la tablette supérieure, tantôt un cavet portant soit un quart de rond (au-dessus du chapiteau du sud-est), soit un tore (au nord-est), tantôt un simple quart de rond, naturellement plus épais (au nord-ouest et au sud-ouest). Ces moulures se continuent horizontalement sur le dossier, pour servir d'assiette à la seconde rangée de claveaux.

Il est facile de s'apercevoir que les demi-colonnes adossées aux parois des massifs tournées vers le vaisseau principal appartiennent à la même construction que les précédentes. Elles sont, il est vrai,

(1) Voir Bibl. nat., dép. des mss., *coll. du Vexin*, vol. 29, fol. 39 v^o (sentence du parlement de Paris qui maintient l'archevêque de Rouen dans sa juridiction sur la ville de Pontoise, 1693).

accompagnées de deux colonnettes, mais leur diamètre est le même que celui des colonnes placées sous les arcades latérales, et les bases étaient aussi de part et d'autre parfaitement semblables. Dans la seconde moitié du ^{xii}^e siècle, ces supports du vaisseau central, demi-colonnes et colonnettes, ont vu supprimer leurs chapiteaux et prolonger leurs fûts pour recevoir, plus haut, sur de nouveaux chapiteaux, deux arcs doubleaux en tiers-point composés chacun de deux rangées de claveaux et revêtus de quatre tores.

Dans ces dernières années, un badigeonnage avec faux appareil a été infligé à cette partie centrale de l'église, ce qui a fait disparaître les traces (1) de la voûte, probablement une voûte d'arêtes, qui surmontait d'abord le rez-de-chaussée de la tour (2). La voûte substituée à celle-ci vers la fin du ^{xii}^e siècle, au niveau des nouveaux doubleaux, est une croisée d'ogives dont le profil comprend deux tores séparés par un étroit filet. Des formerets toriques en tiers-point renforcent les voûtains le long des murailles latérales. Cette voûte a été remaniée plus tard, et même sans doute à une date assez moderne, par le percement d'un large oculus pour l'ascension des cloches. Les supports consistent en d'importants culots décorés de têtes humaines et surmontés de tailloirs profilés, comme ceux des chapiteaux voisins, en un cavet, un tore dégagé et un méplat. Celui de ces tailloirs qui porte la nervure diagonale se présente de face pour la recevoir.

Chacun des deux bras du **transept primitif** forme maintenant, dans le bas-côté, une travée qui ne se distingue des autres que par l'épaisseur des doubleaux qui l'encadrent à l'ouest et à l'est, épaisseur nécessaire à la stabilité de la tour et d'ailleurs toute relative. Dans les deux bras, la voûte est une croisée d'ogives monotoriques, avec un petit fleuron circulaire à la clef. Ce fleuron méplat accuse le style de la première moitié du ^{xiii}^e siècle, et il en est de même des têtes humaines assez vulgaires qui, dans les angles, portent les nervures. Les demi-croisillons furent donc voûtés pour la première fois ou revoûtés au cours de la première moitié du ^{xiii}^e siècle; il est, du moins, permis de croire que la voûte actuelle sur nervures est la première de ce genre qui ait été jetée en cet endroit. Nous attribuerions volontiers au même temps l'établissement du large oculus sans moulures qui éclaire chacun de ces deux bras de l'an-

(1) Vues par nous antérieurement.

(2) Ces travaux maladroits sont dus à l'abbé Thibaut, curé, depuis décédé.

cien transept. L'établissement contre la muraille terminale d'un formeret en plein cintre sans moulures a eu surtout pour but, croyons-nous, de soulager cette vaste baie.

Dans les deux travées dont nous parlons, les deux arcs doubleaux de l'ouest et de l'est sont en tiers-point, à deux rangées de claveaux, et revêtus de quatre tores ; ils remontent au XII^e siècle et, semble-t-il, au milieu ou au troisième quart de cette période.

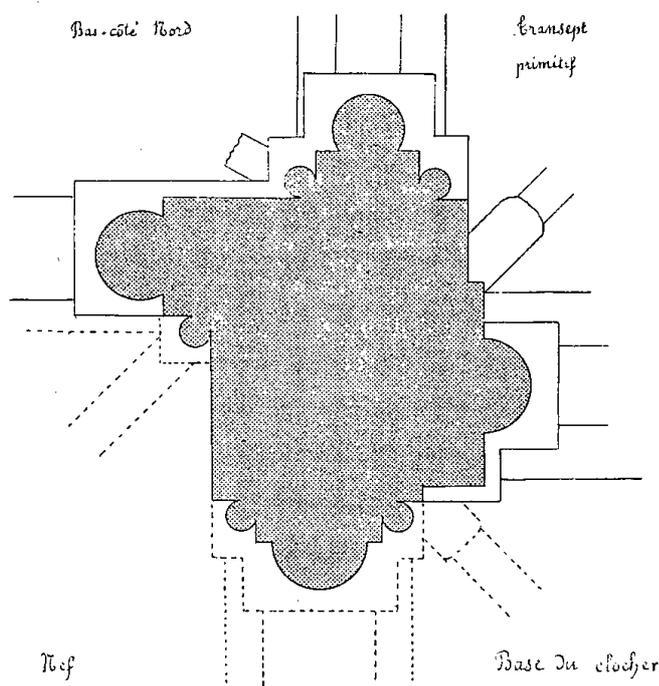
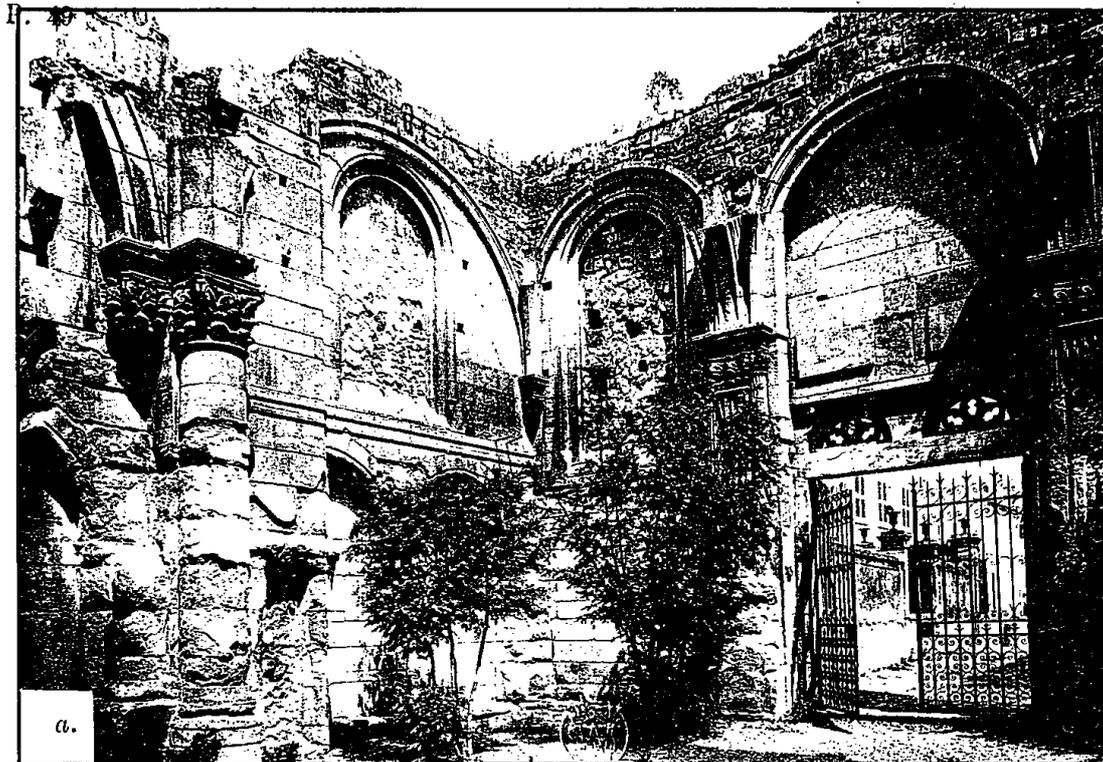


Fig. 8. — EGLISE D'ENNERY (plan du pilier supportant le clocher au N.-O.)⁽¹⁾.

Ils sont portés, d'une part, contre la tour, par des groupes de trois colonnettes, d'autre part, contre le mur, par des massifs établis à une date assez difficile à préciser et pour laquelle on peut hésiter entre la fin du XVI^e siècle et le XVIII^e siècle. A la première période appartient, du moins, celui qui dissimule en partie le groupe des colonnettes placées sous la retombée nord de l'arc oriental du bras sud. Ce massif fut sûrement l'œuvre des Le Mercier, après qu'ils eurent souscrit leur marché de 1578. Les chapiteaux à feuilles

(1) Les projections en lignes pleines sont celles des tailloirs, culots et nervures du rez-de-chaussée; les projections en lignes pointillées celles des tailloirs, culots et nervures de l'étage.



a. ÉGLISE DE CERGY
PARTIE DE LA RENAISSANCE INACHEVÉE

b. ÉGLISE D'ENNERY
INTÉRIEUR DE LA NEF

(d'après des photographies de M. Martin-Sabon)

d'acanthé des fûts du ^{xiii}^e siècle sont munis de tailloirs composés d'un cavet, d'un petit tore dégagé et d'une mince tablette. Les bases se montrent naturellement plus avancées de style que celles qui supportent les fûts placés sous les arcades de la tour. Aux colonnettes placées contre les deux piliers occidentaux de la tour, sous l'arcade occidentale de chacun des demi-croisillons, il semble, si nous ne nous faisons illusion, que le décor végétal soit un peu plus avancé de style qu'aux supports correspondants de l'arc oriental et qu'il y ait là quelque légère différence d'époque. Du moins y constate-t-on certains arrangements qui font penser déjà au ^{xiii}^e siècle. Il s'en suivrait que les arcades orientales furent établies les premières et les bas-côtés ou chapelles du chœur avant les bas-côtés de la nef.

Les quatre travées de la nef (pl. III, *b*) se distinguent par leur élégante légèreté. Les arcades, en tiers-point, sont larges, les colonnes assez fortes, mais bien proportionnés (elles mesurent 70 centimètres de diamètre), leurs chapiteaux de formes et de décor heureux, avec des tailloirs carrés, à la fois solides et sans lourdeur. Tout cela révèle la main d'un maître, d'un homme de goût et d'expérience.

Les bases sont aplaties et munies de larges griffes. Au pied des trois fûts qui reçoivent à l'est, contre la tour, la retombée de la première arcade, ces griffes sont fortement nervées. Les feuillages des gros chapiteaux plaisent par la vigueur, la sobriété, l'harmonie de leurs contours, l'originalité et la hardiesse de l'arrangement décoratif. Les tailloirs, nettement séparés des corbeilles, avec les petits coussinets qui caractérisent si heureusement le chapiteau français en cet âge d'or de l'architecture, présentent, sous leur mince tablette, un tore et un cavet dégagé. Par exception, au groupe des trois fûts de l'est, sans doute élevés avant tout le surplus de la nef, on retrouve le profil en usage ici au milieu du ^{xii}^e siècle, c'est-à-dire le tore superposé au cavet.

Le peu d'épaisseur des grands arcs, composés d'une seule rangée de claveaux, a laissé au-dessus du tailloir la place nécessaire à l'assiette des socles et des bases des trois fûts en délit, celui du milieu légèrement saillant, qui portaient jadis les voûtes. Ils sont consolidés par des bagues au niveau du cordon, profilé à l'imitation des tailloirs des grosses colonnes, qui règne au bas des tribunes.

L'ordonnance de ces tribunes, celle des fûts destinés à supporter les voûtes, témoignent d'un effort visible pour créer un édifice spacieux et agréable à l'œil sans lui donner une élévation dispendieuse. Dans ce but, on renonça aux fenêtres supérieures. Quant aux fûts, c'est à peine s'ils dépassent d'un mètre le niveau du sol des tribunes. Immédiatement, ils se couronnent de chapiteaux à crochets, avec tailloirs carrés, posés parallèlement au mur, celui de la colonne d'axe en légère saillie sur les deux autres. Le profil de ces tailloirs comprend un cavet, un tore dégagé et un court méplat ; il n'y a d'exception que pour ceux du premier groupe occidental, au nord et au sud, qui reproduisent le tailloir des grosses colonnes. La voûte a été détruite, mais çà et là le départ des nervures subsiste et permet de se rendre compte que les ogives, assez minces, étaient semblables à celles qui surmontent encore la travée du clocher ; elles comprenaient deux tores séparés par un étroit filet. Les doubleaux n'en différaient que par un peu plus de largeur pour le bandeau intermédiaire. Seuls les formerets, toriques, existent encore, doublant pour ainsi dire l'arc en tiers-point, mouluré aussi d'un tore et porté de chaque côté par une mince colonnette, qui encadre les tribunes. Elles comprennent dans chaque travée deux arcades jumelles en plein cintre, dont le support commun consiste en une colonnette assez trapue, avec un chapiteau lui-même assez court, décoré de crochets et surmonté d'un tailloir semblable à ceux du rez-de-chaussée. Un biseau coupe l'arête des claveaux dans les deux arcades, et l'angle des pieds droits extrêmes.

Il est évident que ces tribunes devaient, suivant l'immuable usage des petites églises au XII^e et au XIII^e siècle, ouvrir sous les combles des bas-côtés. Il n'est pas douteux non plus que ce comble ne faisait qu'un dès cette époque avec celui de la nef, disposition de bonne heure adoptée pour les granges et pour certaines églises rurales à deux rangées d'arcades, sans voûtes, comme l'ancienne nef d'Osny. Il est vrai qu'on ne trouve actuellement aucune trace des baies dans les combles ; mais l'examen fait voir que le mur a été surépaissi de ce côté, puis recouvert de plâtre.

Rien, d'ailleurs, ne permet de deviner à quelle époque les baies furent bouchées, ni de savoir si cette occlusion fut contemporaine de la suppression de la voûte ou si elle lui fut antérieure. Quoi qu'il en soit, l'édifice ne comporta jamais d'arcs-boutants. Il y a seulement, au droit des doubleaux, des contreforts assez peu sail-

lants, à plusieurs glacis sans coupe-larmes, contreforts qui sont analogues à ceux de la nef de Nesle-la-Vallée.

La première travée de la nef a été refaite au xviii^e siècle, en même temps que la façade, et l'on n'y voit plus que deux arcades en plein cintre, sans aucun ornement.

Des deux **bas-côtés** contemporains de la nef ou plutôt, croyons-nous, de quelques années antérieurs, celui du midi subsiste seul dans son état ancien, et encore a-t-il perdu sa travée occidentale, refaite vers 1763 comme la travée correspondante de la nef (1). Les trois travées qui suivent, légèrement barlongues, conservent leur muraille, percée de fenêtres en plein cintre, d'assez faibles dimensions et sans ornement. Au droit de chaque pilier, une colonne engagée, de 25 centimètres de diamètre, porte la voûte. Le chapiteau qui couronne cette colonne est orné de feuilles d'acanthé et de feuilles plates, avec quelques légers crochets, et surmonté d'un tailloir semblable à ceux des gros piliers. Un seul spécimen de ces chapiteaux est intact. La voûte, un peu surhaussée, repose dans chaque travée sur deux ogives en croix formées simplement d'un tore comme celles du pseudo-transept, les unes et les autres ayant visiblement été établies en même temps, sans doute dans les premières années du xiii^e siècle. Une petite rosace végétale décore chacun des points de croisement. L'une d'elles, au moins, présente des feuilles « gironnées », suivant un dispositif assez souvent adopté au xiii^e siècle. Les doubleaux, en tiers-point, sont minces et composés de deux tores que sépare une arête. Les formerets, toriques, décrivent une courbe en plein cintre. Dans la troisième travée à partir de l'ouest, il existe un portail en tiers-point, à trois voussures, qui a perdu toute son ornementation. Au sommet des jambages, on ne voit plus que de lourdes moulures du xviii^e siècle, qui feraient croire à une réfection complète en cette période. Cette baie, autrefois portail principal de l'église, ne sert plus d'entrée, le porche sans intérêt et relativement moderne qui la précède ayant été fermé il y a une vingtaine d'années pour servir à nous ne savons quel usage.

(1) Dans le procès-verbal de la visite de l'église faite par Claude d'Aubigné, archevêque de Rouen, le 27 novembre 1710 (Arch. de la Seine-Inf., G 736, p. 709), on constate que « la voûte au bas de l'aisle droite de la nef, en entrant, est considérablement entr'ouverte », et l'ordonnance consécutive à cette visite (*id.*, p. 711) enjoint de « faire élever quelques pillers buttants contre le mur extérieur de l'aisle droite pour soustenir la voûte ». — En réalité, on refit plus tard la travée tout entière, et la voûte ne fut pas rétablie.

A l'extérieur, le mur, en pierre de taille, est épaulé par des contreforts assez peu saillants, à trois glacis, sans coupe-larmes, assez semblables, en un mot, à ceux de l'étage. Les fenêtres, en plein cintre, sont entourées d'un large biseau. Enfin, la corniche annonce une dale assez avancée : sa tablette, largement abattue en biseau, est portée par des modillons sculptés ; au-dessus règne, ininterrompu, un tore dégagé par un cavet. Le décor des modillons, assez recherché, mais souvent mutilé, consiste surtout en têtes humaines. A la travée du faux transept, comme aussi dans les deux travées de l'ancien bas-côté du chœur, bâties également au ^{xii}^e siècle, et toutefois antérieures en date au bas-côté de la nef, les modillons à têtes humaines sont restés en place, mais le quart de rond qui règne au-dessus est le résultat d'une refaçon déjà ancienne. Les contreforts de cette partie de l'église ont servi de modèles aux précédents. Dans la première travée à l'est du faux transept, s'ouvre une fenêtre en plein cintre, entourée d'un large biseau, comme celles du bas-côté de la nef. La dernière travée possède un grand oculus, à peine inférieur en diamètre à celui du faux transept, et sans doute du même temps. La présence de la corniche au mur terminal de ce faux transept prouve que la suppression du pignon et l'établissement de la toiture actuelle en appentis, continuation de celles qui règne sur les bas-côtés de la nef et du chœur, eurent lieu dès la seconde moitié du ^{xii}^e siècle.

Au nord, le bas-côté de la nef a été refait au ^{xviii}^e siècle. A la place des voûtes règne un plafond soutenu par des arcs en plein cintre qui épaulent en même temps les piliers de la nef. C'est à la même époque sans doute qu'on renouvela de fond en comble la façade occidentale, en pierre de taille, avec une porte en plein cintre, d'une hauteur très inutile (1), mais dont la fausse majesté semblait alors indispensable. Cette porte est datée de 1763. Le bas-côté nord du chœur et le mur terminal du transept primitif remontent encore au ^{xii}^e siècle, moins les corniches. La disposition des toitures est la même qu'au midi.

La vue que nous donnons de la **tour** (pl. IV) montre la disposition générale de ce beau clocher, qui appartient au même type que ceux de Cergy, Jouy-le-Moutier, Santeuil et Nesle-la-Vallée. Sans le décrire, il convient d'en indiquer ici quelques dispositions

(1) D'autant plus inutile que, jusqu'en ces dernières années, cette entrée de l'église n'était desservie que par une zone de terrain extrêmement étroite.

de détail : le gros tore horizontal qui règne au bas du premier étage de baies ; la manière curieuse dont la corniche à petites arcatures en plein cintre subdivisées qui surmonte cet étage inférieur enveloppe et couronne les colonnes-contreforts voisines des angles ; la destruction barbare dont a été victime une grande partie de cette corniche pour l'allongement des hautes baies ; le profil des bases, à tore inférieur alourdi et muni de griffes, qui supportent les fûts du premier étage ; les deux tores, dont l'un dégagé par un cavet, qui garnissent les claveaux de toutes les baies ; l'absence systématique d'archivoltes ou sourcils autour des arcs ; le profil des tailloirs, uniformément composés d'un cavet, d'un tore, d'un grain d'orge et d'un méplat ; la simplicité de la corniche supérieure, tablette en biseau portée par des modillons à peine décorés ; les dents de scie méplates qui garnissent les parements de la flèche octogonale et des quatre « fillettes » coniques ; enfin, la décoration des chapiteaux, généralement sobre et archaïque. On y voit tantôt une collerette et des volutes comme au rez-de-chaussée, tantôt des volutes sans autre ornement, tantôt des rubans entrelacés, avec une tête humaine ou une tête d'animal sous chaque angle du tailloir, parfois aussi des godrons.

Il n'y a aucune apparence que le projet primitif ait comporté un seul étage de baies et que l'étage supérieur soit une adjonction ; l'ordonnance extérieure démontre le contraire, et l'appareil intérieur ne contredit en rien cette conclusion. Dans chaque angle de l'étage supérieur, une trompe en plein cintre porte chacune des faces diagonales de la pyramide.

Il est intéressant de constater que, des cinq clochers carrés à double étage de la première moitié du XII^e siècle qui subsistent dans le Vexin français, et où les baies supérieures affectent toujours un peu moins de longueur que celles du premier étage, c'est au clocher d'Ennery que cette différence de longueur est le plus sensible.

Comme il arrive souvent, la tour est de plan légèrement barlong. Dans la cage du beffroi, nous avons mesuré 3 m. 98 sur la face occidentale et 3 m. 67 sur la face du nord.

Une tourelle d'escalier octogonale accolée contre le bas-côté sud, près du bras de l'ancien transept, donne accès dans le comble et, de là, dans le clocher. La vis a été renouvelée grossièrement, et il n'est plus possible de déduire de ses dispositions la date de la tourelle, que nous supposons pourtant de la fin du XII^e siècle ou du

commencement du XIII^e. Cette tourelle en remplace évidemment une autre, dont l'assiette est inconnue.

Au nord, la tour est épaulée par deux murailles assises sur les doubleaux qui séparent le bras de l'ancien transept des bas-côtés voisins et sur de puissants contreforts extérieurs. Le sommet de ces murailles forme une ligne oblique qui se voit au-dessus de la toiture en appentis du bas-côté et dont l'extrémité atteint le clocher au bas du premier étage. Il est impossible de dire à quelle époque cette consolidation de la tour parut chose nécessaire.

De l'examen auquel nous venons de procéder, il semble résulter que les bas-côtés du chœur, ceux de la nef et la nef elle-même furent construits successivement depuis le milieu du XII^e siècle jusque vers la fin de cette période. Nous ne savons rien des voûtes qui surmontaient les bas-côtés du chœur, mais celles des bas-côtés de la nef et des bras du transept primitif et celles du vaisseau central ne durent pas être jetées avant les premières années du XIII^e siècle. La grande originalité de ces constructions consiste surtout en l'absence de percements au-dessus des tribunes, qui s'ouvrent immédiatement sous la voûte. La nef recevait le jour de baies ouvertes dans le mur-pignon de l'ouest.

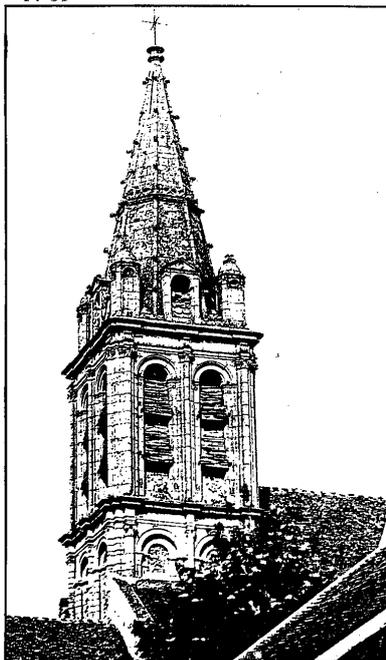
Ces dispositions furent reproduites au premier quart du XIII^e siècle dans une église toute voisine, celle de Livilliers, où cependant la voûte occupe un niveau un peu plus élevé qu'à Ennery par rapport aux tribunes. On trouve aussi le même parti dans le chœur de Saint-Julien-le-Pauvre, à Paris, où les baies des tribunes ont été, depuis le XII^e siècle, transformées en fenêtres (1), et à Sermaises (Loiret) (2). Saint-Julien-le-Pauvre et Ennery présentent les deux premières applications de cette ordonnance, dont le but paraît avoir été, outre un avantage d'économie, d'éviter l'emploi des arcs-boutants. Dans les chœurs de Louvecienne et de Jouy-le-Moutier (Seine-et-Oise) et, un peu plus tard, dans celui de Cambronne (Oise), on a pu obtenir le même résultat, tout en ménageant, au-dessus des tribunes ou du triforium, des jours qui n'augmentent pas la hauteur (3).

(1) Cette transformation se lit bien sur la planche 25 de l'ouvrage intitulé : *Les Richesses d'art de la ville de Paris : les Édifices religieux, Moyen Age, Renaissance*, par Amédée Boinet (1910).

(2) Voir A. de Baudot, *Églises de bourgs et villages*, 1867, t. II.

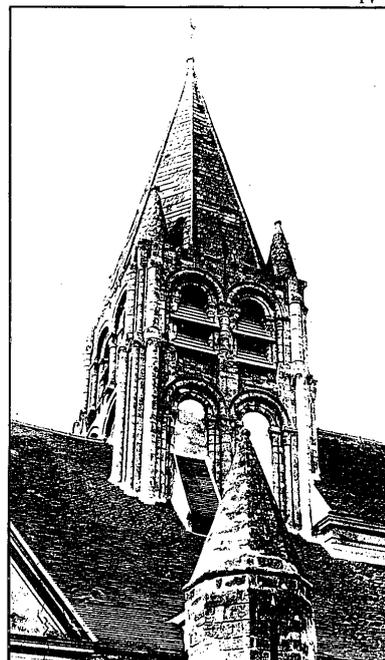
(3) Quelques autres exemples de cette disposition (Bagneux, Mareil-Marly, Ferrières-en-Brie) sont figurés, p. 194 et 198 et pl. XV, dans l'ouvrage de M. Marcel

P. 54



CLOCHER DE CERGY

IV



CLOCHER D'ENNERY

(d'après des photographies de M. Martin-Sabon)

II

La partie de l'église reconstruite dans la seconde moitié du XVI^e siècle comprend le chœur, polygonal et peu profond, le transept avec ses annexes, et deux travées d'une nef dont le prolongement eût entraîné la destruction de la tour. L'acte qui nous renseigne sur la date et la marche des travaux et nous fait connaître les noms des deux architectes et entrepreneurs de la construction fut découvert par feu M. Seré-Depoin et publié par nous en 1886 (1). Il a date du 29 août 1578. Il en résulte que le chœur, le transept, la petite chapelle orientée du midi et la sacristie du nord avaient été édifiés en premier lieu et dès lors complètement terminés. Ces travaux, si l'on en juge par le style de l'édifice, ne peuvent guère avoir été commencés avant l'année 1565 environ. En 1578, il s'agissait de réunir le nouveau transept à la vieille tour, centre de l'église du Moyen Age, par deux travées, amorce d'une nef nouvelle. Le programme fut exécuté dans toute son étendue : de chaque côté, nous trouvons le pilier, les deux arcades, que le document appelle des « doubleaux », l'entablement, le mur supérieur, avec ses deux fenêtres, les amorces de la voûte et le pilastre ou contrefort extérieur. Il n'est question ni des murs ni des voûtes des « allées » ou bas-côtés : on remit à plus tard le remplacement de ces murs du XII^e siècle et celui des voûtes latérales, détruites pour permettre d'élever la nouvelle construction (2). Quant aux encorbellements nécessaires au-dessus des « doubleaux », c'est-à-dire des arcades, pour soutenir les dalles d'une coursière extérieure, ils restent enfouis sous la couverture des bas-côtés.

Il résulte aussi du marché que l'œuvre déjà réalisée était due aux mêmes artistes à qui l'on confiait l'œuvre à réaliser, « Nicolas et Denis les Merciers, maistres massons tailleurs de pierre, demourans en la ville de Pontoyze. » Rien de surprenant dès lors à ce que le style soit des deux parts homogène. Il n'y a d'inachevé dans

Aubert, *Notre-Dame de Paris, sa place dans l'histoire de l'architecture*. — La construction moderne d'une voûte en plâtre au niveau des tribunes dans la nef inachevée de Beaumont-sur-Oise a mis cet édifice dans l'état qui fut primitivement celui de la nef d'Ennery.

(1) L. Régnier, *la Renaissance dans le Vexin*, 1886, p. 96-97.

(2) Cette démolition des voûtes est prévue dans le passage du marché où l'on parle des « abatis qu'il conviendra faire ».

la partie la plus récente que la sculpture des chapiteaux inférieurs, et par là se révèle l'introduction de procédés nouveaux dans la pratique des constructeurs. Jusque-là les moulures et l'ornementation avaient été terminées avant la pose ; dorénavant, on élèvera le gros œuvre, laissant à l'avenir le soin de parachever les détails. Ce qui, précédemment, n'avait jamais été qu'une rare exception devint l'usage courant.

Les Le Mercier ont, d'ailleurs, fait bonne et consciencieuse besogne, et la solidité de l'édifice par eux bâti demeure irréprochable. Au dehors même, la belle pierre de Saint-Leu-d'Esserent n'a subi qu'en bien peu d'endroits les injures du temps.

Le parti général de l'ordonnance est déjà tout classique. Sans doute on peut admettre qu'au-dessus des arcades et des pilastres qui les séparent il règne un entablement ininterrompu ; mais, sur cet entablement, on s'attendrait, en bonne logique, à voir reposer une voûte en berceau et non une voûte d'ogives à la manière gothique. La nécessité d'ouvrir des fenêtres supérieures explique et justifie amplement, au surplus, la disposition adoptée, et, en réalité, le résultat est infiniment plus agréable à l'œil que ne le seraient des pénétrations dans un berceau, sans compter que la supériorité du procédé gothique s'affirme, d'autre part, sous le point de vue de la solidité. Reconnaissons donc dans l'ordonnance du chœur d'Ennery une concession faite à la mode, le désir de se montrer au courant des idées artistiques du moment, une fantaisie, disons le mot, mais une fantaisie qui s'arrête sagement dès qu'entre en jeu la stabilité.

Il le faut dire, d'ailleurs, l'œuvre n'est pas absolument originale. Elle s'inspire avec évidence du chœur de l'église de Triel, construit tout entier sous le règne de Henri II (1). Nous avons eu, il y a longtemps déjà, l'occasion de faire remarquer à quel point ce monument tranche par son style sur les édifices contemporains (2), et, dès 1886, le nom des auteurs du chœur d'Ennery s'imposait à nos réflexions devant l'œuvre malheureusement anonyme des bords de la Seine. Toutefois, à côté d'une parenté indéniable, qui va de l'ordonnance générale aux profils de la mouluration, le style de Triel conserve je ne sais quoi de personnel, disons le mot, de supérieur (en dépit d'un peu de sécheresse), qui ne nous permit pas alors de conclure à une attribution en règle. Ce sentiment d'expect-

(1) Les vitraux des bas-côtés sont datés de 1554 et 1557, et les trois croissants emblème de Henri II se voient à la voûte du sanctuaire.

(2) *La Renaissance dans le Vexin*, p. 58-59.

tative reste le nôtre aujourd'hui. Mais poursuivons notre examen.

Les pilastres se couronnent de chapiteaux composites sculptés avec un relief, une vigueur de lignes, un talent de distribuer les ombres et les lumières qui rendent fort intéressante cette imitation de la décoration antique. Les arcades reposent à leur tour sur des pilastres d'un ordre ionique embelli et enrichi, peut-être trop enrichi, qui portent eux-mêmes un entablement interposé sous la retombée, suivant un procédé cher à l'architecture romaine. Cet entablement sert de prétexte aux deux colonnes superposées qui accostent le grand pilastre du vaisseau principal. Elles sont d'ordre ionique au rez-de-chaussée, comme le pilastre des arcades, et d'ordre corinthien au-dessus. Les fûts, légèrement galbés, sont revêtus de cannelures, ce qui « étoffe » la construction, en y jetant quelque variété.

Une certaine richesse règne, d'ailleurs, dans toute cette ordonnance intérieure. Les pilastres et leurs chapiteaux sont doublés ; des dossierets accompagnent souvent les colonnes ; bref, il y a partout des saillies nombreuses qui se répètent dans les chapiteaux et dans toutes les parties de l'entablement. De plus, la frise se revêt d'une ornementation inusitée, sous la forme de feuilles d'acanthé pliées qui enveloppent les angles saillants. Tout cela est très étudié et, somme toute, très habile. Avec raison, les maîtres de l'œuvre ont redouté la sécheresse. Il faut noter, comme répondant à cette préoccupation, la manière dont un second pilastre semble la continuation du premier au-dessus de l'entablement, et comment de ce pilastre supérieur, partie intégrante du mur vertical, se détache, au delà d'un bandeau horizontal, la vigoureuse ossature de la voûte (1). Cette voûte se déploie partout en plein cintre. Il n'est plus question de l'arc en tiers-point, dont la brisure s'harmoniserait mal avec la noblesse de ces lignes un peu compassées.

Les fenêtres, elles aussi, affectent la forme en plein cintre, tantôt sans remplage, quand elles n'ont que peu de largeur, tantôt, quand leur ampleur le réclame, avec le meneau, les deux arcs secondaires et le soufflet en ballon que l'on peut dire classiques dans la Renaissance française. Par exception, et sous l'influence d'un sentiment d'ailleurs très juste, les fenêtres qui s'ouvrent sous l'entablement, au rez-de-chaussée de l'abside, prennent la forme rectangulaire, et de leur linteau doublent en quelque sorte l'architrave. Aux deux

(1) Le bandeau horizontal qui règne ici se retrouve au tas de charge des arcades de la nef, dans l'église Notre-Dame de Pontoise.

extrémités du transept, s'ouvre, au-dessus de deux fenêtres jumelles à meneau, une rose de bonnes proportions, garnie de sept oculus égaux et soulagée par un arc en plein cintre qui repose sur deux pieds-droits (1).

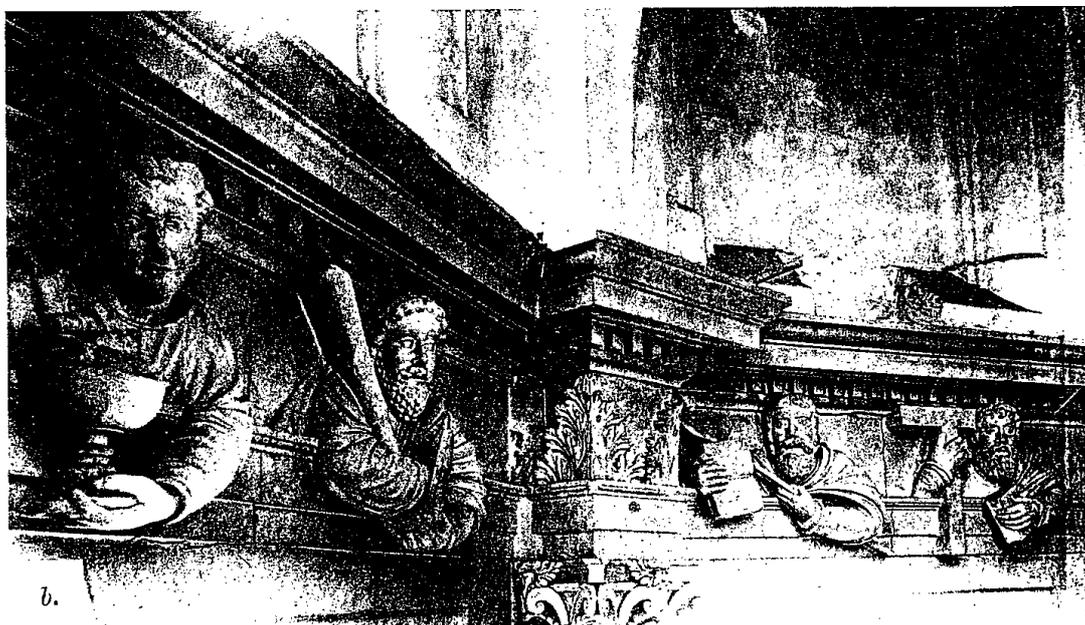
Revenons à l'ornementation pour parler des larges clefs de voûte circulaires, à décor végétal très touffu, qui dissimulent partout le croisement des nervures, et pour signaler les motifs assez inattendus que les maîtres de l'œuvre ont empruntés à l'architecte de Triel pour enrichir l'entablement dans les sept travées du chœur. Sur la frise apparaissent en plein relief quinze personnages dont on ne voit que le haut du corps et les bras. C'est fort ingénieux ; mais, il faut le reconnaître, la logique est ici complètement sacrifiée. Les quinze personnages figurent le Christ, les douze apôtres et les deux évangélistes qui ne furent pas en même temps apôtres, saint Luc et saint Marc. Notre-Seigneur, accosté de saint Pierre et de saint Paul, occupe la travée de l'axe ; les autres sont répartis deux à deux dans les six travées latérales (2). La planche V ci-jointe donne une idée de ces figures, sculptées un peu lourdement et sans grande variété. On y voit, de gauche à droite, — dans les deux travées méridionales de l'abside, — saint Jean, reconnaissable à son visage juvénile et à la coupe d'où s'échappe le monstre, symbole du poison qu'elle contenait ; saint Jacques le Mineur, avec la massue dont il fut assommé ; saint Barnabé, portant la lance, instrument de son martyre (ce pourrait être aussi saint Mathieu) ; saint Thomas, qui a dans la main une équerre, en sa qualité de patron des tailleurs de pierre. Dans la première travée du chœur, au sud, en avant des deux précédentes, un apôtre tient aussi une équerre, qui, cette fois, pourrait désigner saint Mathieu (3) ; quant au premier personnage, celui qui de ce côté ouvre la série, c'est saint Luc, occupé à écrire son évangile et accompagné d'un bœuf dont la tête seule est visible.

Du côté du nord, on reconnaît successivement, de gauche à

(1) Cette rose a son prototype dans celle qui, au sud du chœur de Triel, montre cinq oculus groupés autour d'un cercle plus petit.

(2) Les révolutionnaires de Triel ont pris ces pieuses images pour des portraits de seigneurs ou de rois, et se sont acharnés à les détruire ; le Christ seul trouva grâce à leurs yeux. Plus tard, le vandalisme de 1794 fut complété, et l'on ne voit plus, à Triel, aux côtés du Christ, que les vagues silhouettes des apôtres et des évangélistes Marc et Luc.

(3) On a signalé ailleurs, entre saint Thomas et saint Mathieu, cette confusion qui se trahit par l'attribution du même emblème aux deux saints apôtres.



a. CERGY.

PAVILLON D'ENTRÉE DE L'ANCIEN MANOIR SEIGNEURIAL
(façade postérieure)

b. ÉGLISE D'ENNERY

ENTABLEMENT INTÉRIEUR DU SANCTUAIRE

(d'après des photographies de M. Martin-Sabon)

droite : saint Marc en train d'écrire comme saint Luc et clairement désigné par la tête du lion ; saint Mathias, avec la hache qui servit à le décapiter ; saint Simon, avec la scie dont il fut coupé en deux ; saint Barthélemy, avec un couteau, pour rappeler qu'il fut écorché vif ; saint Jacques le Majeur, avec son bourdon de pèlerin ; saint André, avec la croix de forme caractéristique sur laquelle il mourut.

Le même motif de décoration fut adopté aussi autour du chœur de l'église d'Épiais-Rhus, édifice peu éloigné qui fut visiblement inspiré du chœur d'Ennery et dans la construction duquel on constate authentiquement l'intervention de l'architecte Denis Le Mercier, c'est-à-dire du maître de l'œuvre d'Ennery ou de l'un de ses proches parents et successeurs (1).

La petite **chapelle** carrée qui s'élève à l'angle du demi-croisillon méridional et du chœur s'ouvrait d'abord sur ces deux parties de l'église par deux arcades, mais l'une de ces arcades a été complètement obstruée et même dissimulée par une boiserie d'autel d'un goût misérable introduite dans le transept au xix^e siècle. En même temps, sans doute, la chapelle fut transformée en une seconde sacristie ; mais, si l'arcade ouvrant sur le chœur fut fermée par une barrière de bois, du moins eut-on assez de sens pour ne pas détruire complètement l'effet voulu par les architectes du xvi^e siècle et pour laisser voir l'intérieur du petit sanctuaire ainsi regrettablement sacrifié. La voûte sur croisée d'ogives est enrichie d'une large clef analogue aux autres. Des fenêtres entourées de larges moulures dans le style de la basse Renaissance, — ces moulures se retrouvent identiques autour de toutes les fenêtres, — existent dans les deux murailles en retour d'équerre. L'une, au sud, est garnie d'un meneau ; l'autre, à l'est, comprend deux baies jumelles en plein cintre, entièrement indépendantes, avec un petit œil de bœuf ouvert immédiatement au-dessus du trumeau. Dans leur vitrage, ces fenêtres conservent des restes de figures peintes qui permettent de supposer que, malgré l'époque avancée de la construction, on avait tenu encore à parer l'édifice de **verrières polychromes**. Ce sont, dans la fenêtre du midi, une Vierge à l'Enfant et une sainte Barbe debout près de sa tour ; dans l'une des fenêtres de l'est, un saint aujourd'hui à demi détruit et dont le

(1) Voir L. Régnier, *op. cit.*, p. 31.

nom même, autrefois inscrit en capitales, ne se laisse plus deviner. Il faut avouer que le style de ces figures se ressent de la décadence où tombait alors l'art du peintre verrier. Quoi qu'il en soit, cette polychromie des vitres se complétait par la polychromie des murailles, dont toute la chapelle où nous sommes garde encore de très importants et significatifs vestiges. On ne saurait affirmer que pareille décoration se fût jadis étendue à toutes les parties de l'édifice reconstruites au xvi^e siècle, car il n'en reste aujourd'hui aucune trace en dehors de la chapelle dont nous parlons ; mais les badigeonnages mis à la mode au xviii^e siècle ont pu suffire à transformer la physionomie intérieure de l'édifice, qu'il eût été intéressant de contempler dans son état primitif.

La **sacristie**, qui forme comme une sorte de bas-côté fermé à l'est du demi-croisillon du nord, comprend deux travées carrées, recouvertes de deux voûtes d'ogives. La décoration architecturale de cette sacristie est moins riche que celle de la petite chapelle du demi-croisillon du midi. Il faut surtout signaler comme particulièrement caractéristiques les têtes humaines sculptées en plein relief et très expressives qui décorent les culs-de-lampe, à la naissance des ogives. Le style gras et vigoureux à la fois de ces figures, hardiment enlevées sur un fond creusé et ombré, se retrouve ailleurs dans les constructions de la basse Renaissance au Vexin français. Ces sculptures sont évidemment dues au même ciseau que les chapiteaux composites dont nous avons signalé le caractère particulièrement décoratif. La porte qui donne accès dans la sacristie ouvre sur le chœur. Nous l'avons connue surmontée d'un oculus ovale aérant la sacristie et protégé par un fer « hérissé ». Cet oculus a été supprimé, et une couche de badigeon moderne à faux joints couvre aujourd'hui la muraille où s'ouvrait l'oculus.

La planche VI fait voir (sujet *a*) comment les maîtres de l'œuvre du xvi^e siècle ont conçu l'**extérieur** de l'église. Le contraste est grand entre la richesse de l'ordonnance intérieure et la simplicité de l'ordonnance extérieure, où règne exclusivement l'ordre dorique le plus classique et le plus sobre. Une telle simplicité à son prix, et l'on ne saurait nier l'heureux effet de cette architecture sévère et presque grandiose.

Une particularité mérite d'être notée, malgré son peu d'importance matérielle. Le faux portique de petite dimension qui décore le pignon du transept au midi et dont les pilastres, pour le dire en



ÉGLISE D'ENNERY

VUE EXTÉRIEURE, PRISE DU SUD-EST

ÉGLISE D'AUVERS-SUR-OISE

CHAPITEAUX DE L'ENTRÉE DU CHŒUR (CÔTÉ NORD)

(d'après des photographies de M. Martin-Sabon)

passant, appartiennent à cet ordre pseudo-ionique que la Renaissance française a fréquemment employé, ce faux portique est surmonté d'un fronton triangulaire qui s'interrompt pour donner ouverture à un oculus ovale. Or, cette partie de l'église est antérieure au marché de 1578. La présence du fronton à brisure à une telle date ne saurait assurément être considérée comme un fait unique, mais l'expédient n'avait certes pas eu le temps de s'imposer à l'usage courant.

Le nouveau chœur fut béni et consacré en 1588 (1) par « Jehan de Lesseley », évêque de Ross en Ecosse, « suffragant et vicaire général » de l'archevêque de Rouen, en même temps que quatre autels, « compris le maistre autel, » et le cimetière, « partye duquel avoit esté acquis d'aulcuns particuliers ». Les quatre autels furent érigés, savoir : « le premier, en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marye et de monsieur saint Aubin, évesque, patron d'icelle église ; le segond, de saint Sébastien, saint Anthoyne et sainte Barbe ; le troisieme, de Nostre Dame, saint Michel et saint Laurens ; le quatrieme, de saint Lin, saint Nicolas, saint Jacques. » Il n'est pas question de l'autel ou chapelle Saint-Jean, desservi dans l'église dès le temps de l'archevêque Eude Rigaud (1247-1275) (2). Sans doute cet autel se trouvait-il dans les parties anciennes de l'édifice. L'archevêque avait le patronage de cette chapellenie comme il avait celui de la cure.

III

Le 27 novembre 1710, en procédant à la visite de l'église d'Ennery, l'archevêque Claude d'Aubigné constata que l'édifice possédait une « grande sacristie », et qu'il y avait, en outre, une « petite sacristie derrière la contretable du chœur » (3).

La disposition est encore la même aujourd'hui, avec cette différence, j'allais dire cette aggravation, que la petite chapelle méridionale du transept a été sacrifiée, comme nous l'avons fait connaître, pour servir de troisième sacristie. La **contretable** est aussi

(1) Le double du procès-verbal délivré à la fabrique et aujourd'hui conservé aux Archives de Seine-et-Oise (G. 105) ne contient que l'indication du millésime.

(2) Pouillé du diocèse de Rouen, dit *Pouillé d'Eude Rigaud*, dans *Histor. de la Fr.*, t. XXIII, p. 328 ; Du Plessis, t. II, p. 440.

(3) Arch. de la S.-Inf., G. 736, p. 708.

la même qu'au temps du pieux prélat neveu de M^{me} de Maintenon. Nous ne la voyons plus, d'ailleurs, dans son état primitif. Elle comprend aujourd'hui deux parties, l'une en pierre, l'autre en bois. La première semble, à quelques années près, contemporaine de la construction du sanctuaire. Elle appartenait à l'autel consacré en 1588. La contretable se composait alors d'un grand tableau de sculpture encadré de chaque côté par deux colonnes corinthiennes. Ces colonnes portent encore, comme à l'origine, un entablement décoré de rinceaux d'acanthé et dont une partie, au centre, occupe un niveau supérieur au reste, par un souvenir de la disposition la plus habituellement adoptée dans les retables du Moyen Age (1). Au-dessus de cette partie centrale, un motif en haut-relief formant couronnement représente un calice adoré par deux anges. Ce motif permet-il de supposer que les sculptures du retable représentaient des sujets relatifs à l'Eucharistie, à son institution, à ses préfigures bibliques? Cela n'aurait rien eu d'invraisemblable en un temps où le dogme de la présence réelle était si violemment combattu. Mais rien n'autorise à cet égard une affirmation, car il ne subsiste aucun vestige apparent des sculptures dont il s'agit. Tout l'espace qu'elles occupaient est garni d'un énorme tabernacle accompagné d'édicules latéraux, suivant l'usage introduit en France au début du xvii^e siècle. Avant de parler de ce tabernacle, il convient d'ajouter quelques remarques sur l'œuvre de la seconde moitié du xvi^e siècle. Par une disposition toute conventionnelle, il n'y a pas de support sous l'architrave à l'endroit où se décroche l'entablement; seules, deux grosses têtes de chérubins ont l'air de soutenir à ses extrémités la partie surélevée. Dans les deux parties latérales de la frise, deux angelots tiennent un écu ou cartouche circulaire dont la surface disparaît sous un placage moderne en bois. Qu'y avait-il là? Des armoiries, des emblèmes religieux, les monogrammes de personnages sacrés? Nous ne saurions le dire. Il nous est possible uniquement de rappeler qu'un motif de décoration analogue et de date contemporaine, au milieu de l'entablement qui surmonte le riche portail de l'église de Cergy, encadre un cœur percé de trois glaives ou de trois clous. Le même architecte a pu ordonner, les mêmes sculpteurs ont pu décorer et construire le portail de Cergy et le retable d'Ennery, et, selon toute apparence, ces artistes doivent être

(1) On trouve un arrangement de ce genre dès le milieu du xvi^e siècle au portail de Saint-Gervais, près de Magny-en-Vexin.

cherchés dans l'entourage immédiat de Nicolas et Denis Le Mercier, les architectes du chœur de cette dernière église.

Ajoutons un détail qui pourra peut-être donner lieu à des rapprochements, aider à la solution du problème, et dont l'intérêt propre est, d'ailleurs, incontestable. La face inférieure de l'architrave est couverte ici de rameaux de lierre malheureusement ensevelis sous une couche de peinture brune, pendant qu'une dorure épaisse empâte les rinceaux de l'entablement.

Il ne faut pas oublier enfin une autre particularité plus importante, la présence d'un escalier de pierre qui conduit en arrière au niveau du sommet de l'édicule. L'accès ainsi ménagé prouve que la plate-forme supérieure était destinée à recevoir, soit la réserve eucharistique, soit des reliquaires, placés dans une tourelle de pierre ou de bois, mais plus probablement de pierre. Un dispositif tout à fait semblable existait au-dessus d'un beau retable de l'année 1530 environ, à Nucourt (Seine-et-Oise), où il a été « restitué » de nos jours, plus ou moins heureusement, sous la forme d'une « exposition » gothique (1).

La largeur totale de la contretable est de 3 m. 85.

L'examen du tabernacle et de ses annexes ne console pas de l'anéantissement des sculptures primitives. Ce tabernacle, à trois pans, couronné de balustrades, autour d'un dôme imbriqué, manque de délicatesse et d'originalité. Des colonnes torsées, d'ordre corinthien, revêtues de ceps de vigne, accentuent tous les angles et marquent les extrémités des retours latéraux. Des niches méplates aux deux côtés du pavillon sont privées de leurs statuettes ; mais deux peintures sur toile du *Bon Pasteur*, au nord, de la *Résurrection*, au sud, garnissent encore ces deux parties latérales, au milieu d'un encadrement d'architecture dont le style nous renseigne utilement sur la date probable de tout l'ensemble, exécuté, croyons-nous, vers le milieu ou dans le troisième quart du xvii^e siècle.

Au même temps et aux mêmes ouvriers appartient aussi l'autel proprement dit, en bois, décoré en avant d'un bas-relief de la *Cène*, tout doré et d'une assez bonne exécution, entre deux niches accostées de colonnes torsées semblables à celles du tabernacle (2).

(1) Voir la description que nous avons donnée du retable de Nucourt dans les *Mémoires de la Société historique du Vexin*, t. XI, 1888, p. 21-35.

(2) Deux autres colonnes identiques, actuellement dressées au-dessus de la clôture de l'ancienne chapelle méridionale, y supportent une arcade elliptique décorée d'un

Dans ces niches, deux statuettes de saint Jean l'Évangéliste et de saint Vincent (ce dernier représenté en diacre et tenant une grappe de raisin, comme patron des vigneron) semblent contemporaines du reste.

Autel et tabernacle ont-ils été faits pour l'église d'Ennery? N'ont-ils pas pris, après la Révolution, la place des sculptures du xvi^e siècle mutilées? La première hypothèse supposerait de la part des paroissiens le sacrifice fâcheux et bien surprenant d'une œuvre de sculpture à laquelle ils devaient attacher quelque prix et que tout nous permet de supposer intéressante (1).

Le demi-croisillon du midi renferme deux belles **statues** en pierre du xiv^e siècle, représentant l'une et l'autre la Vierge avec l'Enfant. La première, la plus grande (hauteur : 1 m. 40) surmonte l'autel adossé dans cette partie de l'église à la boiserie qui ferme la chapelle orientée. Cette statue appartient au type alors si répandu ; le spécimen est, d'ailleurs, intéressant et bien caractérisé ; les chaussures à bout pointu fournissent un renseignement chronologique toujours digne d'attention. Deux traits visibles au cou de la mère et à celui de l'enfant semblent indiquer que les deux statues furent décapitées, mais que les têtes ont été heureusement conservées.

La seconde statue, dont la hauteur est de 1 m. 30, porte l'empreinte d'un art peut-être plus raffiné. L'Enfant est assis sur le bras droit de sa mère, fait assez exceptionnel ; Marie tient dans sa main gauche le pied de son fils. Les traits de la Vierge sont fins, le profil joli, bien que le menton soit un peu fuyant ; le visage de l'Enfant n'a pas le même charme.

Il ne saurait, croyons-nous, exister une grande différence d'âge entre ces deux figures ; mais comment reconnaître la plus vieille ? Le traditionalisme ou, si l'on préfère, la mode a visiblement dominé l'esprit des deux artistes, et le plus indépendant des deux ne s'est permis que de timides libertés. Ajoutons que la seconde

joli groupe de têtes de chérubins et que nous ne croyons pas antérieure au xviii^e siècle. Ce portique à jour se trouvait jadis sur l'autel, en avant du tabernacle, disposition factice que l'on a eu raison de supprimer et qui dénonce peut-être l'origine étrangère à la paroisse de toutes les boiseries qui garnissent l'autel.

(1) Les mêmes faits se sont produits à Taverny, où l'on voit, au-dessus du maître-autel, un grand tabernacle en bois du milieu du xvii^e siècle placé en avant d'un somptueux et large retable en pierre de la Renaissance. V. *Album des objets mobiliers artistiques classés de Seine-et-Oise*, pl. 54.

statue occupe une place désavantageuse contre l'étroit trumeau qui sépare les deux fenêtres du midi.

Une peinture sur toile de la *Résurrection*, qui surmontait jadis l'autel du demi-croisillon septentrional, a été enlevée, il y a une dizaine d'années, du cadre qu'elle remplissait, pour faire place à une statue du Sacré-Cœur. Elle est actuellement reléguée au bas du collatéral nord de la nef. La valeur artistique en est, d'ailleurs, assez secondaire, et la date sans doute relativement moderne.

Les **armoiries peintes** des deux côtés des colonnes de la nef rappellent le souvenir d'un bon serviteur de la France, *Victor-Thérèse Charpentier*, marquis d'Ennery, comte du Saint-Empire, lieutenant général des armées du roi, inspecteur d'infanterie, directeur général des troupes et fortifications des colonies, gouverneur et lieutenant général des Iles Françaises sous le Vent, né à Paris le 24 mars 1732, décédé à Saint-Domingue le 13 décembre 1776. C'est à l'occasion de sa mort que ces emblèmes furent peints. Ils méritent d'être conservés avec soin, pour évoquer longtemps sa mémoire. L'écu, de forme ovale, est coupé : au 1 d'azur à une héliotrope d'or, tigée et feuillée d'argent, le champ bordé-crênelé en chef et en flancs ; au 2 recoupé de gueules sur argent, à trois pals de l'un en l'autre. Cet écu, surmonté d'une couronne de comte et encadré de deux palmes, est entouré du ruban couleur de feu où pend le grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Au-dessus flotte une banderolle portant la fière devise où le défunt avait, dès sa jeunesse, empreint la noble et loyale énergie de son caractère :

A TOUT PAR GUERRE ET FERMETÉ (1).

Des circonstances regrettables, sur lesquelles nous ne sommes

(1) Sur le marquis d'Ennery (qui, malgré l'érection en marquisat de la terre d'Ennery, en septembre 1763, continua d'être connu sous le nom de comte d'Ennery), voir l'*Éloge funèbre... prononcé, de l'ordre du roi, dans la séance publique du Conseil supérieur de Saint-Domingue, le 2 avril 1788*, par Guillaume-Pierre-François Delamardelle, ... procureur général de Sa Majesté au même Conseil. (S. d. In-4°, avec cette épigraphe, qui résume toute la clairvoyante politique de D'Ennery : « Si, dans le tourbillon qui emporte actuellement l'Europe commerçante, la France perdoit de vue ses colonies, elle seroit l'esclave de l'Angleterre. ») — Les notes jointes à cet *Éloge* nous apprennent que le comte d'Ennery a été inhumé à Port-au-Prince, mais que son cœur fut « transporté en France, dans la chapelle de sa terre d'Ennery. » S'agit-il d'un oratoire dépendant du château, ou de la chapelle dont la famille Charpentier jouissait dans l'église (bras nord du transept ; Lefèvre, *op. cit.*, p. 52) ? C'est ce que nous ignorons.

pas renseigné, ont privé l'église d'Ennery d'une œuvre de sculpture de premier ordre. La famille de Victor Charpentier avait commandé en son honneur un monument à **Houdon**. Ce monument fut sculpté en marbre blanc (1781), et les différentes parties qui le composaient transportées dans l'église d'Ennery ; mais le travail de mise en place ne fut jamais exécuté, et, sous le Consulat, en 1801, l'œuvre de Houdon était devenue la propriété d'un tapisier de Pontoise. Lenoir tenta vainement de la faire entrer au Musée des monuments français. Depuis, on la croyait perdue, mais l'existence vient d'en être tout à coup révélée dans un château français dont on fait mystère (1).

Voici la description du monument telle qu'Houdon lui-même la donne dans une liste de ses ouvrages dressée vers 1784 (2) : « Monument en marbre à la mémoire de M^r le comte d'Ennery, représentant en bas-relief trois figures éplorées, Mad. la comtesse de Blot, Mad. la comtesse d'Ennery et M^{lle} sa fille (3), et le médaillon de M^r le comte d'Ennery et d'autres attributs cinéraires ; ce monument est déposé en l'église d'Ennery, près Pontoise. » Lenoir nous apprend (4) que le monument, « très beau », était « composé de trois figures et d'un buste (5) de grandeur naturelle, formant ensemble un groupe de six pieds de hauteur sur sept environ de large. »

Puissent bientôt les détenteurs actuels de cette œuvre, à laquelle l'auteur lui-même attachait beaucoup de prix (6), permettre au public de la connaître et de l'admirer !

En dehors de la devise qui accompagne les écus de la litre funèbre, il ne semble plus exister dans l'église aucune inscription,

(1) « Une grande propriété particulière de l'ouest de la France, » dit M. Maurice Lotte, dans un article du *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1920, 2^e fasc. (paru en juillet 1921), p. 236-240 : *Un mausolée de Victor Charpentier par Houdon*.

(2) Publiée par M. Paul Vitry dans les *Archives de l'art français*, nouv. pér., t. I, 1907, p. 193-209. La mention du monument Charpentier figure sous le millésime 1781, p. 206.

(3) La sœur, la veuve et la fille du défunt.

(4) Lettre à Chaptal, ministre de l'intérieur, publiée dans l'*Inventaire général des richesses d'art de la France : Archives du Musée des monuments français*, 1^{re} partie, 1883, p. 216.

(5) Le mot *médaille*, qui semble plus exact et qui reproduit l'expression même du sculpteur, est employé par Lenoir dans une autre lettre. (*Ibid.*, p. 218.)

(6) Lettre d'Houdon à Chaptal, 1^{er} ventôse an X. (*Ibid.*, p. 218.)

mais le clocher renferme une cloche de 1732, sur laquelle on lit ce qui suit :

† LAN 1732 IAY ETE BENIE (*sic*) PAR LOUIS CHARLE MARAIS DESSERUANT DE CETTE PAROISSE ET NOMMEE MADELAINE ANGELIQUE PAR M^{re} SERAPHIN RIOULT CHEUALIER Sⁿ

DE CURZAY ROISSY EN BRIE ET DE LA GONTERYE LIEUTENANT DE ROY DE LA PROUVINCE DE POITOU ET GOUVERNEUR DE LUZIGNAN ET DAME MADELAINE ANGELIQUE

DE RIOULT DECURZAY EPOUSE DE M^{re} IACQUES THOMAS FRANCOIS CHARPENTIER Sⁿ DENNERY LIUILIER VALANGOUJAR ESPIEZ GRIZY BUC THEUUILLE EN VECSIN

CAPITAINE DE CAULIERIE (*sic*) AV REGIMENT ROYAL ETRANGER
IEAN BOUCHE MGⁿ (1)

Sur la panse :

A DROUOT I B DUBOIS ME (*sic*) (2)

Cette cloche, qui mesure 1 m. 22 de diamètre, est fêlée depuis assez longtemps déjà, ce qui ne l'empêche pas de conserver un son plein et harmonieux. Elle fait entendre le *la*. Son parrain et sa marraine furent le grand-père maternel et la mère de Victor Charpentier d'Ennery, dont nous avons rappelé les mérites.

*
* *

Le cimetière qui entourait l'église a été désaffecté depuis mon premier passage dans la localité, en 1885 ; mais le sol en est tellement surélevé au-dessus des rues voisines qu'on a dû maintenir les murs de terrasse qui le soutiennent. Il serait téméraire de modifier cet état de choses, parfaitement convenable. On a eu le bon esprit de conserver dans l'enclos une haute **croix de pierre**, de forme pyramidale, érigée au xviii^e siècle, et qui n'est pas sans élégance.

*
* *

Devant la façade principale de l'église passe une avenue d'arbres qui aboutit tout près de là à la grille d'entrée du château. Ce **château**, précédé lui-même de parterres à la française, s'élève dans l'axe de l'avenue. C'est un logis en pierre, d'une extrême simplicité, qui comprend un seul étage au-dessus du rez-de-chaussée, et dont

(1) Marguillier.

(2) Il faut suppléer le mot : *frent*, en français, ou *fecerunt*, en latin.

la façade est surmontée dans sa partie centrale d'un large fronton triangulaire. Cette habitation est due au père ou au grand-père du maréchal de camp Charpentier, en faveur de qui la seigneurie d'Ennery fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois de septembre 1763 (1). L'ancienne résidence seigneuriale s'élevait, paraît-il, en deçà du château actuel ; elle présentait ses deux façades principales à l'est et à l'ouest. Il n'en reste que le colombier.

On a signalé au territoire d'Ennery un **menhir** nommé la *Haute Borne*. Ce mégalithe est un bloc de grès qui se dresse à droite, près de la première maison du village, le long de la route venant de Pontoise. Il mesure à peu près 1 m. 50 de hauteur au-dessus du sol, sur une largeur approximative d'un mètre et une épaisseur de 50 ou 60 centimètres.

Près de la même route, au fond du vallon qui descend vers l'Oise, avait été bâtie, sur le territoire d'Ennery, la **léproserie de Saint-Antoine du Val-le-Roi** (*Vallis Regis*), dont la chapelle a subsisté jusqu'à la Révolution. La présence en cet endroit d'un tel établissement annonce que le chemin était ancien et fréquenté. Il conduisait de Pontoise à Beauvais. D'après le *Pouillé* d'Eude Rigaud, la chapelle était dès le milieu du xiii^e siècle à la présentation de l'archevêque (2). Ce droit de patronage passa plus tard à la famille de Trie, qui tint aux xiv^e et xv^e siècles la seigneurie d'Ennery (3).

En visitant la chapelle Saint-Antoine le 27 novembre 1710, l'archevêque Claude d'Aubigné fit, notamment, les remarques suivantes. Sur le revenu de la dite chapelle, qu'« on nous a dit valoir environ 800 livres de rente, on ne dit qu'une messe le jour de saint Anthoine... Il n'y a aucune décoration ny pavé ; ... la voûte au bas de la nef est en partie tombée et une partie du mur, qu'on a relevé. » Et il ordonne : « La chapelle sera décorée et parée ; le mur qui a tombé sera achevé de réparer ; ... à l'effet de quoy ladite chapelle demeurera interdite jusqu'à ce que, ayant esté mise en

(1) Une copie de ces lettres patentes existe aux Arch. nat. dans le carton P 2043. Voir une photogravure du château dans M. Lefèvre, *les Seigneurs et le marquisat d'Ennery*, p. 44.

(2) *Histor. de la Fr.*, t. XXIII, p. 328. Le rédacteur de la table a mal à propos identifié le nom *Vallis Regis* (p. 913) avec celui de Vauréal, qui est, on le sait, un nom moderne.

(3) Voir Lefèvre, *les Seigneurs...*, p. 8, 9, 85.

état, il en ait par nous esté ordonné autrement. » (1) Un seul renseignement utile au point de vue archéologique nous est fourni par ce document : la nef était voûtée, ce qui permet de supposer que tout l'édifice l'était ou l'avait été.

Une carrière voisine de l'emplacement de la chapelle conserve seule aujourd'hui le nom de Saint-Antoine.